

Jusqu'à l'époque de ce Traité, la Nouvelle-Ecosse a été une Colonie purement idéale. Les François avoient établi Port - Royal , aujourd'hui Annapolis Royale, dès 1604, dans le tems que les Anglois n'avoient encore aucun établissement quelconque en Amérique. C'est un fait qu'il est impossible de détruire.

Le Pays dont il s'agit, étoit occupé, habité & cultivé par les François, lorsqu'en 1621, le Roi Jacques Premier, dans la supposition qu'il étoit *vacant & habité par des Infideles*, en fit la concession au Chevalier Guillaume Alexandre, sous le nom de *Nouvelle-Ecosse*; ce Prince n'avoit pas plus de droit de disposer d'une partie du Canada & de l'Acadie, qui appartenoient à la France, que de la Picardie & de la Champagne; & il auroit pû à aussi juste titre, donner à ces deux dernieres Provinces, le nom de Nouvelle-Ecosse. Cette dénomination n'auroit cependant jamais été regardée que comme une vaine dénomination, encore qu'elle eût été adoptée par des Géographes, & qu'en conséquence on l'eût insérée sur des Cartes, & dans des Ouvrages géographiques.